

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VERZEILLE DU 05 mars 2026 N°566 /2026**

Nombre de Conseillers en exercice : 11 Nombre de membres présents : 8	Vote par procuration : 1 Convocation du 23/02/2026
--	---

Présents : Christian AUDIER, Marie-Lyne EXPERT, Frédéric AUDIER, Laurence MAURI, Jacky CROIBIER, Mohamed SABRI, Rachel RIVAL.

Absente excusée : Cynthia COURRIEU, Martine LARREGOLA,

Procuration : Pierre-Jean VILASI (Procuration Christian AUDIER)

Absent : Ludovic BERAIL.

Secrétaire de Séance : Frédéric AUDIER.

Le cinq mars deux mille vingt-six le Conseil Municipal de la Commune de Verzeille, dûment convoqué, s'est réuni en mairie sous la Présidence de Monsieur Christian AUDIER, Maire.

OBJET: Affectation des résultats M 57

Monsieur Frédéric AUDIER, adjoint aux finances, expose au Conseil Municipal le Compte Financier Unique de 2025.

Considérant que les opérations sont régulières et justifiées.

Statuant sur l'affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître:

Un excédent d'exploitation de **434 491.62€**

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit:

Reports ;

Déficit reporté de la section d'investissement de l'année antérieure :	38 130.42€
Excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure :	370 459.07€

Soldes d'exécution ;

Solde d'exécution (déficit-001) de la section d'investissment de :	376 350.68€
Solde d'exécution (Excédent – 002) de la section de fonctionnement :	434 491.62€

Restes à réaliser

En dépenses pour un montant de :	53 819.99€
En recettes pour un montant de :	231 853.00€

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement est estimé à :	198 317.67€
---	-------------

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/26

ID : 011-211104088-20260305-5662026B-DE

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie du résultat, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R4068)	198317.67€
---	------------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	236 173.95€
---	-------------

LE CONSEIL OUI CET EXPOSE ET APRES AVOIR DELIBÉRE

Donne acte de la présentation faite du compte financier unique de l'exercice 2025 lequel peut se résumer comme ci-dessus, constaté pour la comptabilité et chacune des comptabilités annexes. Les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau aux résultats d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits par les membres présents qui ont signé au registre.

En mairie le 05/03/2026

L'adjoint, Frédéric AUDIER



Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (6, rue Pitot 34063 MONTPELLIER Cedex 2 ; téléphone : 04 67 54 74 10) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr/>